



149 Ter Boulevard des Arandelles
79180 - CHAURAY

BULLETIN D'ADHESION 2021

Feuille individuelle

NOM : Prénom :

ADRESSE :

VILLE : Code Postal :

Date de Naissance :

Tél : Mail :

veuillez cocher ci-dessous votre activité

cyclo

V.T.T.

Cyclo et V.T.T.

Adhérent Roulant

Licencié moins de 18 ans -certificat médical obligatoire

Jeune Licencié ou non - 18/25 ans 10, 00 €

Licencié FFCT * 20, 00 €

Adhérent non Roulant 10, 00 €

Adhérent LICENCIÉ EXTERIEUR - n° LICENCE..... 25, 00 €

ATTENTION COTISATION FAMILLE

- 2 adhésions = moins 10 % - 3 adhésions = moins 15 %

- 4 adhésions = moins 20 % - 5 adhésions = moins 25 %

Cotisation A.C.C.

** licence FFCT VELO RANDO

** Formule Assurance :

MB

PB

GB

Abonnement Revue F.F.C.T

Cotisation F.F.C.T

TOTAL A.C.C. et F.F.C.T.

N° de licence :

Le à :

(signature)

*Adresser paiement : au moyen d'un chèque à l'ordre d'A.C.C., à remettre au Trésorier PHILIPPART Hervé
38 rue de la fuie, 79180 CHAURAY

*certificat médical à la première licence, puis tous les 5 ans – libellé "cyclotourisme-sport-activité
physique et sportive"

*auto-questionnaire à remplir durant les 4 années intermédiaires

**voir les garanties en notice d'information sur la nouvelle assurance, et le tableau des cotisations au dos)

COTISATION F.F.C.T. 2021

	Cotisation F.F.C.T	Assurance Obligatoire pour la licence F.C.C.T		
		Mini-Braquet	Petit-Braquet	Grand -Braquet
Ecole Cyclo (-18 ans)	12,00 €			48,00 €
Jeunes 18/25 ans		14,50 €	16,50 €	64,50 €
Adulte Licencié FFCT	28,50 €	14,50 €	16,50 €	64,50 €
Famille**				
1er Adulte	28,50 €	14,50 €	16,50 €	64,50 €
2ème Adulte	12,00 €	14,50 €	16,50 €	64,50 €
Jeunes de 18/25 ans	6,50 €	14,50 €	16,50 €	64,50 €
Jeunes moins de 18 ans	6,50 €	°	°	48,00 €
Jeunes de 6 ans et moins	°	°	°	48,00 €
Revue 11 numéros				25,00 €

Les garanties proposées en 2021 sont précisées en notice d'information séparée

GARANTIES PROPOSÉES EN 2020 (rappel pour comparaison)			
	Mini-Braquet	Petit-Braquet	Grand-Braquet
Responsabilité civile	OUI	OUI	OUI
Recours et défense pénale	OUI	OUI	OUI
Accident corporel		OUI	OUI
Assurance Rapatriement		OUI	OUI
Dommages du casque		OUI	OUI
Dommages cardio-fréquence-mètre (1)		OUI	OUI
Dommages au vélo			OUI : 1 500 €
Dommages au GPS(2)			OUI : 300 €
Dommages aux équipements vestimentaires			OUI : 160 €
Décès suite AVC/ACV capital versé sans présentation d'un test à l'effort de - de 2 ans (3)		OUI : 1 500 €	OUI : 2 500 €
Décès suite AVC/ACV capital versé avec présentation d'un test à l'effort de - de 2 ans (3)		OUI : 3 000 €	OUI : 7 500 €
Décès suite d'accident		OUI : 5 000 €	OUI : 15 000 €
Invalidité I.P.P.		OUI : 30 000 €	OUI : 60 000€

(1) seul le cardio fréquence-mètre à fonction unique est garanti

(2) les smartphones sont exclus de la formule grand braquet

(3) cette garantie n'est ouverte qu'aux seuls « velos Rando »

ACV : accident cardio vasculaire

AVC : accident vasculo cérébral

I.P.P. : Invalidité partielle permanente